VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 février 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze février deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 février 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Djamel IBRAHIM-OUALI à Sandrine DUBOC-GEAY, Jean-Pierre LAVIGNE à Edith CANDELIER, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Arrivée de Mme Géraldine BASTIEN avant le vote de la question n°3 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Pierre BRENAS)
Arrivée de Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donnée à M. Jean-Luc BLANC)
A la demande de M. Jean-Luc BLANC, les vœux a) et b) sont regroupés pour former un vœu commun dans lequel est introduite la phrase relative à l'énergie « hydrogène »

Rapport N° 26

SUBVENTION AU TITRE DE LA VILLE APPRENANTE AU PROJET DE L'ASSOCIATION "FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE ALBERT CAMUS"

Dans le cadre de « Clermont-Ferrand Ville Apprenante » de l'UNESCO, la Ville a mis en place une enveloppe destinée à l'attribution de subventions aux associations dont l'objectif est de favoriser l'apprentissage et la transmission des savoirs tout au long de la vie pour chaque citoyen. Les associations peuvent prétendre à ces subventions par une demande et un dépôt de dossier.

Depuis 2017, le Foyer socio-éducatif du collège Albert Camus a lancé un projet, sur une durée de trois ans (classes de 5ème à 3ème), qui porte sur la question « Comment produire et nourrir autrement ? ». L'objectif principal est de placer des élèves volontaires et motivés dans une démarche de pensée systémique sur cette thématique pour aboutir à des actions concrètes menées au sein du collège et en dehors.

Sur les quatre axes de travail qui ont été proposés, une réflexion d'un groupe de 25 élèves a porté sur « l'aquaponie » avec l'élevage de truites et la production de légumes.
Une installation d'aquaponie visant à assurer, à terme, un cycle d'élevage sur un an au moins de poissons d'eau douce (type truite fario) tout en produisant des légumes a été réalisée.
Dans une démarche d'acquisition et de transmission des savoirs, ils ont présenté leur travail à un certain nombre d'événements : Expo Sciences Auvergne – au Québec - …

La programmation sur 2019 va permettre à ces 25 élèves de pousser leur réflexion sur l'autonomie énergétique. Les questions de développement durable autour de la production alimentaire en ville seront abordées pour construire un espace de biodiversité élargie. Ce projet s'intègre plus globalement à la vie du collège notamment avec l'installation d'un self collaboratif qui permettra l'installation d'un lombricomposteur dont les vers pourront nourrir une partie des truites.

Coût du projet :	4 900 €
Subvention versée en 2017 :	4 000 €
Subvention sollicitée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'aide financière accordée au Foyer Socio-Educatif du collège Albert Camus, pour un montant de 2 000 € ;
- d'autoriser le versement en temps utile de cette subvention à l'association concernée.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

21 FEV. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Philippe BOHELAY